

Ecole Elémentaire LA NEUVE rue neuve ; 73110 LA ROCHETTE ce.0731279u@ac-grenoble.fr tel : 04.79.25.52.97 http://laneuve.toutemonecole.fr	Parents d'élèves délégués grardmarieline8@gmail.com – liste ML Grard parentslaneuve@gmail.com – liste M Petithomme
--	--

PROCES VERBAL du CONSEIL D'ECOLE DU 18 OCTOBRE 2018

<u>Les enseignants présents :</u> F Briffoteau, A Briois, S Bruyere, C Chassigneux, G Frattina, F Gencourt, C. Guillermand, C Lachize, S. Lovet, M. Maroillat, O.Molitor, P. Monteil, A Neuenschwander, A. Orsati, A Poutrel, C Tonin, , MP Varischetti, C Verger	<u>Les représentants des parents présents :</u> C. Bonnot, L. Bazile, C. Boyat, F.Cachon, A. Castier, E.Clément, A. Cocq, P. Delorme, L. Fuentes, ML Grard, N. Mauraz, T. Morestin, M. Petithomme, E. Toret.
<u>Autres membres</u>	<u>élue de la ville :</u> Gwenaëlle Biboud
<u>Présents :</u>	<u>DDEN :</u> Michèle Duc
<u>Excusés :</u>	<u>IEN :</u> S Chery <u>Enseignants :</u> Mme Frattina, Mme Monteil <u>Délégués excusés :</u>

La séance est ouverte à 18h35.

1. Fonctionnement du conseil et de l'école

Le conseil d'école est une instance qui permet de discuter du fonctionnement de l'école dans son ensemble. Elle permet la rencontre des parents avec l'équipe enseignante et les responsables de la municipalité.

Nous félicitons les parents d'élèves élus grâce aux 256 suffrages exprimés. Nous notons que le taux de participation augmente d'année en année : 52% contre 43% en 2018/19 et 39% en 2017/18. Nous remercions tous les votants et l'équipe élue pour leur engagement dans l'école.

2. Vie de l'école

o Effectifs et organisation pédagogique

13 classes réparties en 2 CP, 1 CP-CE1, 1 CE1, 1 CE1-CE2, 2 CE2, 1 CE2/CM1, 2 CM1, 1 CM1-CM2, 2 CM2, 1 dispositif ULIS, l'école scolarise 334 élèves.

13 enseignants travaillent à temps plein, en CE2-CM1 Mme Lovet exerce à 75%, Mme Maroillat assure les 25% restants.

La directrice est déchargée de classe.

Le RASED est rattaché à l'école mais exerce pour toutes les écoles du secteur. Il est toujours constitué de la psychologue et de la maîtresse E. Mme Monteil est la psychologue scolaire. Mme FRATTINA continue ses interventions en tant que maîtresse E. Nous regrettons l'absence d'enseignant G, en conseil de cycle, nous notons des besoins d'accompagnement pour certains élèves.

Le RASED participe à l'intégration d'enfants porteurs d'un handicap, prépare les dossiers d'orientation (MDPH, CDOEA).

La maîtresse E propose des aides pédagogiques par une approche différente, aux élèves manifestant des difficultés avérées.

L'équipe est complétée par 5 AESH (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap).

Les 5 AESH (en poste dans notre école à partir de notifications MDPH) sont réparties en 1 AESH co pour accompagner les élèves d'ULIS, puis des accompagnements pour un élève (temps AESH individuelle) ou pour accompagner plusieurs élèves (temps AESH mutualisé) ou sur du temps périscolaire : cantine.

Les accompagnements ont été mis en place dès la rentrée. C'est donc une amélioration par rapport à la rentrée 2018/19 cependant, la gestion administrative des AESH est problématique : les contrats sont arrivés pour les derniers au 19 septembre, certaines AESH ont reçu un acompte pour le salaire de septembre, d'autres n'ont reçu cet acompte qu'au 11 octobre. Seule la DSDEN répond aux problématiques rencontrées alors que le service de gestion basé à Grenoble ne répond ni aux appels téléphoniques ni aux mails.

Nous remercions nos AESH pour le travail qu'elles font et pour l'investissement dont elles font preuve.

Un poste de service civique est ouvert à l'école. Nous espérons que la mission trouvera un volontaire.

- Règlement intérieur

Le règlement intérieur n'a pas été modifié cette année. Il a été distribué à la demande sinon il est téléchargeable et consultable sur le site internet de l'école. Les responsables des élèves ont signé un mot attestant qu'ils avaient pris connaissance du règlement et des chartes associées.

Nous tenons à rappeler la nécessité de respecter les horaires. Le portail ferme à 8h20 et 13h50 impérativement car les enseignants doivent rejoindre leur classe et assurer la surveillance des rangs.

Par ailleurs, ni l'équipe enseignante ni la directrice ne peuvent autoriser les absences. En cas de besoin, il faut adresser un courrier à l'inspectrice, c'est la directrice qui lui transmet ce courrier. Nous tenons à rappeler que les demandes d'absences ne sont autorisées que pour des motifs légitimes et sérieux.

- Organisation des élections de parents d'élèves

Les élections de parents d'élèves peuvent être organisées par correspondance uniquement. Cette année, moins d'une vingtaine de parents s'est déplacée pour voter physiquement.

Le conseil d'école vote à l'unanimité pour que les élections soient organisées uniquement par correspondance à partir de l'année scolaire 2020/2021.

- Projet d'école

Le projet d'école est continué.

Il a pour but de définir dans un cadre strict, comment par des actions ciblées nous pouvons améliorer les résultats des élèves, leur permettre de bénéficier de parcours cohérents (parcours citoyen, parcours culturel et artistique et parcours d'éducation à la santé), accompagner les élèves à besoins particuliers mais aussi communiquer avec l'ensemble des partenaires (famille et autres).

Les axes principaux concernent la compréhension en lecture et en mathématiques, l'ouverture aux arts, l'implication dans un parcours citoyen et l'éducation à la santé.

L'équipe pédagogique utilise des outils pour favoriser la prise en compte des élèves à besoins particuliers.

L'équipe pédagogique cherche à améliorer la communication avec les familles en utilisant différents médias et en instituant des temps particuliers d'échange.

- Projets de classe

Cette année, 9 classes sont concernées par une classe découverte. Les subventions baissent, les restes à charge des familles augmentent... A l'avenir, il faudra envisager de diminuer le nombre de classes découvertes pour permettre la participation de tous les enfants avec des participations financières plus « raisonnables ».

L'école est engagée dans le projet « tous des oiseaux » qui permettra aux classes de rencontrer des artistes tout au long de l'année. Chaque classe aura un « menu » particulier en fonction des créneaux disponibles avec les artistes mais également en fonction de son projet.

Une grande partie de l'école a vu une pièce de théâtre : « les défis de Perrault », financée par la Mairie.

Les 2 classes de CE2 participent à une rencontre avec un auteur.

Dans le cadre de la liaison école collège, des rencontres EPS en anglais auront lieu, ainsi que des défis maths et techno. Les CM2 de l'école devront évaluer les productions des écoles du département au mois d'avril.

La majorité des classes participent également au projet « école et cinéma ». Nous remercions les familles qui ont fait un don en début d'année scolaire. Les dons permettent de financer ces sorties.

Si vous n'avez pas encore donné, vous pouvez toujours le faire et ce à n'importe quel moment de l'année !

Nous remercions vivement la municipalité pour la subvention spéciale allouée pour les représentations de la pièce « le défi de Perrault ». La pièce de théâtre a été très appréciée et sera un bon support de travail.

L'école a été désignée pour effectuer les tests du « défi techno » de la Savoie. La classe qui y participe organisera cette journée.

Le travail avec le collège du Val Gelon a été amorcé dans le cadre des conseils école collège. Cela permettra de travailler sur différents thèmes selon les enseignants.

L'école recommencera à utiliser les fonds des artothèques afin de présenter des expositions.

On souligne la richesse des activités sportives que nos élèves peuvent mener grâce aux installations sportives mais également aux interventions ponctuelles de Mélissa Valette ainsi que des nombreux bénévoles.

L'action de tous permet la mise en place d'activités diverses. Merci à tous nos bénévoles qu'ils soient parents d'élèves ou simplement disponibles pour les enfants.

Penser à contacter la directrice pour l'inscription aux sessions d'agréments (ski nordique ou alpin, vélo, escalade, natation, ...)

Médiathèque :

Les classes bénéficient de 4 sorties à la médiathèque dont une ouverte à l'art cinématographique ou à la musique.

USEP

La participation de l'école de La Rochette aux activités USEP est très importante.

Il est demandé aux familles de cotiser 6 euros pour la licence USEP. Cette participation concerne tous les enfants qui participent aux activités USEP à titre individuel.

Lorsqu'il s'agit de participation liée à une sortie de la classe, la participation des familles est restée à 5€. Les classes concernées demandent aux familles lorsque c'est nécessaire.

Actions pendant le temps scolaire (Indiana Mômes, tournoi de rugby, chemins de la mémoire)

Actions en dehors du temps scolaires donc pour les élèves volontaires (cross départemental, Départemental de ski alpin, orientation, 2 heures à vélo, Vallée des défis).

- Présentation des comptes de la coopérative

Diaporama de présentation

- Travaux

REALISES :

- Occultation du grillage vers la piscine.
- Renouvellement des dalles lumineuses au plafond (remplacement des néons par les LED)
- Rénovation des peintures (4 classes) de l'école.
- Equipement vidéoprojecteur + PC pour la classe RASED est programmé d'ici la fin d'année 2019

A ENVISAGER :

- Mise en place d'un système d'alerte pour les exercices PPMS.
- Mise en place d'un visiophone équivalent à celui installé côté périscolaire pour la porte administrative.
- Remplacement du grillage du plateau sportif par un grillage panneau soudé.
- Rénovation des peintures (couloirs et classes) de l'école à poursuivre.
- Un bâtiment périscolaire extérieur à l'école (garderie + cantine).
- Réfection des balises orientation au lac de Détrier.
- Garage à vélo

a. Exercice d'évacuation incendie.

Il s'est déroulé le 08/10/2019. Il s'est bien passé. Il nous semble important d'affiner les dispositifs d'information à destination des partenaires qui travaillent dans nos locaux.

Il est envisagé d'effectuer des exercices avec un scénario et éventuellement des fumigènes. L'objectif est de former au déclenchement de l'alerte et à l'éventualité de dévier du parcours préconisé à cause d'un danger.

b. Premier exercice PPMS

L'exercice s'effectuera en période 2. Une information sera donnée au préalable aux enfants afin d'éviter le stress.

4 - Questions des parents.

Questions liste ML Grard :

Savoir où en est le projet de la caméra sur la sonnette afin d'identifier réellement la personne qui rentre dans l'établissement (plan vigipirate)?

Un visiophone avec liaison sur un portable (identique au périscolaire) sera installé à la porte d'accès côté directrice. Comme cette installation nécessite des travaux non négligeables (réseau, câblage,...), elle sera effectuée lors du remplacement de la porte lors des vacances de Décembre ou Février.

L'équipe enseignante est interpellée par les remarques suivantes.

Stop au vol autorisé les élèves à mettre les vestes sur leurs chaises ?

Surveillance de la cour de récréation : avoir un instituteur ou institutrice de permanence à faire une ronde dans tous les recoins de la cour, toilette y compris

Prévention harcèlement : mise en place d'une boîte aux lettres pour les élèves / prévoir une intervention d'une association avec témoignage d'un intervenant ayant vécu le harcèlement à l'école / nous souhaitons que de vraies punitions soient prises et appliquées.

Nous regrettons que ces points n'aient pas été formulés en questions. Nous comprenons la volonté des parents d'améliorer les conditions à l'école élémentaire et demandons aux parents de respecter ce formalisme.

Cependant, parler de vols ne semble pas forcément adapté d'autant plus que cette année le bac d'affaires oubliées a été rempli dès la fin du mois de septembre. Il semblerait que les affaires disparaissent surtout dans le coffre. Cette année, aucun enseignant de l'école n'a été interpellé pour un vol de vêtement.

Il paraît essentiel de responsabiliser les enfants et que les parents les accompagnent en marquant les vêtements. Il revient également aux familles de retourner les vêtements qui auraient été pris par erreur.

Concernant la surveillance de la cour de récréation : les enseignants assurent une surveillance active et bienveillante. Le fait que les parents envisagent d'expliquer ce que les enseignants doivent faire, interroge sur la vision qu'ils ont des enseignants et la confiance qu'ils leur accordent.

Concernant la prévention du harcèlement :

Pour rappel, les conflits entre enfants ne peuvent être assimilés à du harcèlement.

Le harcèlement est un fait heureusement rare qui s'installe insidieusement : il s'agit d'un enchaînement d'agissements hostiles répétés visant à affaiblir psychologiquement la personne qui en est la victime.

Il faut réfléchir aux objectifs et aux finalités d'outils à mettre en place. Boîte aux lettres : pour qui ? pourquoi ?

Pour l'intervention d'une association, ce type d'action est plutôt mis en place dans les établissements du 2nd degré et est financé par les fédérations de parents d'élèves ou les établissements. L'école ne dispose pas de fonds permettant de financer de telles interventions. Par contre, la directrice propose aux parents de contacter BBVG pour mettre en place une action. Des boîtes aux lettres existent dans certaines classes, le conseil d'enfants est organisé. Ces dispositifs permettent déjà aux enfants de s'exprimer.

L'équipe enseignante sanctionne les mauvais comportements avec discernement. Parler de « vraies punitions » nous interroge sur la vision qu'ont les parents sur les enseignants et la confiance qu'ils leur accordent.

Une discussion est engagée pour préciser les questions des parents. Il apparaît clairement que l'ensemble du conseil cherche à trouver des pistes afin d'améliorer encore le climat scolaire, chacun à son niveau et avec ses possibilités.

Les parents affirment leur confiance vers les enseignants et témoignent de leur incompréhension face aux familles de quelques élèves dont les comportements problématiques n'évoluent pas (ou pas suffisamment). L'équipe enseignante rappelle qu'elle travaille avec l'ensemble des familles avec l'objectif de permettre à chacun de progresser dans tous les domaines y compris celui du vivre ensemble.

Les parents insistent sur l'intervention d'association de prévention du harcèlement. La directrice encourage les parents à prendre contact avec BVVG pour utiliser le dispositif du REAAP qui bénéficie de subvention de la CAF pour mener à bien ce type d'action.

Questions liste M Petithomme :

-Où en est-on du mouvement du panneau d'affichage devant l'école?

Le panneau d'affichage qui viendra en remplacement de celui cassé en fin d'année dernière et sera installé dès réception sur le cheminement jaune entre le dépose minute et le parking afin qu'il puisse être consulté par un grand nombre de parents. Ce tableau sera suffisamment grand pour recueillir les informations de l'école, du périscolaire, des parents d'élèves ainsi que du sou des écoles.

-Cantine: -Peut-on faire un point du projet de la nouvelle cantine?

Concernant le projet du futur bâtiment périscolaire et extrascolaire, des sondages ont été effectués au mois d'août afin d'être sûr que les fondations du bâtiment tel qu'envisagé ne toucheraient pas la nappe phréatique d'eau potable. Les résultats de cette étude de sol, ont été envoyés à l'Agence Régionale de la Santé qui doit donner son accord. Dès que la municipalité aura ce feu vert, un appel à Architecte devra être lancé afin d'avancer sur le projet.

-Il semblerait que les aliments soient réchauffés dans des emballages plastiques. Peut-on y remédier? (avant la réalisation de la nouvelle cantine)

Les plats fournis par notre prestataire de repas ELIOR sont livrés en barquettes plastiques (pas de barquettes individuelles mais des collectives), toutefois afin d'optimiser la place pour réchauffer une quantité suffisante pour un service, les plats sont mis en « gastro inox » afin d'être réchauffés dans les fours. Pas de réchauffage en micro-ondes. Il se peut que sur certains sites et en fonction des menus, certains plats soient réchauffés directement dans les barquettes du prestataire mais celles-ci sont adaptées à ce réchauffage et respectent les normes actuelles en vigueur. Les micro-ondes servent uniquement à réchauffer les plats des enfants sous protocole PAI.

-Y-a-t-il une lisibilité des compositions des produits composant les menus? Dans quelle mesure ces compositions pourraient être accessibles aux parents?

Mme SOLVAS, Diététicienne de notre prestataire ELIOR, a pour projet de travailler à des documents à mettre en ligne sur les différentes recettes et leurs composants. Elle nous annonce une disponibilité de ces documents aux vacances de Noël. Nous pourrions les mettre accessibles en ligne pour les parents qui souhaitent les consulter.

-Peut-on refaire un point sur l'orientation nutritionnelle (qualité, diversité, origine des produits, etc...) engagée par la municipalité pour les repas à la cantine?

Actuellement les grammages, la composition des prestations et les types d'aliments par type de convive, sont conformes et respectueux du document officiel du GEMRCN (Groupe d'Etude des Marchés Restauration Collective et Nutrition). Les Menus sont validés par et homologués par un nutritionniste et une diététicienne, Ils sont réalisés conformément au Décret n° 2011-1227 du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la Restauration Scolaire et Périscolaire.

Le marché de notre prestataire de repas actuel se termine en fin d'année scolaire et lors du prochain appel d'offre, la municipalité actuelle souhaite inscrire dans le dossier de consultation du marché public les critères relatifs aux produits locaux et circuit court ; néanmoins, il faut préciser que ces critères (circuit court et produits locaux) peuvent s'étendre sur un territoire local plus ou moins étendu (territoire régional par exemple), les producteurs locaux de proximité n'ayant pas forcément la capacité de fournir les quantités nécessaires.

Remarques de la municipalité et des agents municipaux :

Les agents du périscolaire remarquent de plus en plus d'insolence et d'irrespect de la part des enfants : des insultes, des gestes déplacés, des enfants qui n'écoutent pas et qui répondent aux adultes,... Cela crée un climat de tensions qui met en péril les bonnes conditions de repas, d'ateliers ou de garderies des autres enfants. Les enfants en question ont des « billets » dans leurs cahiers jaunes à l'attention des parents. Si de tels comportements perdurent, il y aura des sanctions d'exclusion temporaire ou définitive des services périscolaires.

Les parents comprennent les problématiques et ne s'opposent pas aux sanctions évoquées par la municipalité.

Les femmes de ménage ont également constatés un manque de respect des locaux, notamment des toilettes. Certains enfants font leurs besoins à côté des cuvettes, déroulent les rouleaux de papiers toilettes par terre, collent le papier toilette sur les murs ou sur les portes, montent sur les cuvettes des toilettes, verrouillent les portes de l'intérieur. De tels agissements ne sont pas acceptables.

Une discussion est engagée car il est impossible de savoir ce que font les élèves derrière la porte des toilettes.

La directrice indique que des travaux pour améliorer les portes doivent être engagés (verrous cassés ou qui dysfonctionnent)

D'autre part, l'équipe enseignante espère que le dispositif du conseil d'enfant permettra de faire aboutir à une amélioration. Car il faut une prise de conscience individuelle.

Pour information les prochains conseils d'école sont prévus les :
Le 06 février 2020 et 04 juin 2020.

La séance est clôturée à 19h55.